

Envoi : 12/09/2017

Réception par le Préfet : 12/09/2017

Publication : 15/09/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2017-8-3-1

Séance du vendredi 8 septembre
2017

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL PASSAGE INFÉRIEUR - RD 83 - COLMAR

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

MM. HABIG, SCHELLENBERGER

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes de la convention ci-jointe, autorisant, d'une part, l'Etat à occuper le domaine public routier départemental dans le cadre du franchissement en passage inférieur de la RD 83 de la voie privée interne reliant les quartiers du 152^{ème} Régiment d'Infanterie, à titre gracieux pour la période du 15 avril 2015 au 31 décembre 2017, et définissant, d'autre part, les modalités d'entretien de l'ouvrage existant,

- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention avec l'Etat, et le cas échéant, à y procéder à des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

La Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Brigitte', followed by a long horizontal flourish.

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité